

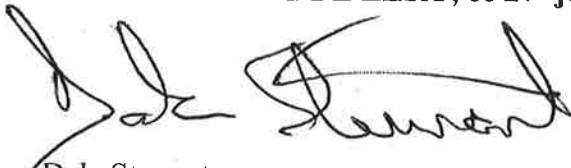
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE les règlements suivants, adoptés par le Conseil municipal le **12 juillet 2021**, ont reçu leurs certificats de conformité de la MRC Roussillon le **26 août 2021**; conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date :

- Adoption du règlement numéro 2021-493 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2016-450 de la Ville de Léry, tel qu'amendé, le tout de façon à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon
- Adoption du règlement numéro 2021-494 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, le règlement de lotissement numéro 2016-452, le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-454, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-455 et le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 2016-456 de la Ville de Léry, tels qu'amendés, le tout de façon à assurer la conformité avec le règlement numéro 215 de la MRC de Roussillon

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 27^e jour du mois d'août 2021.



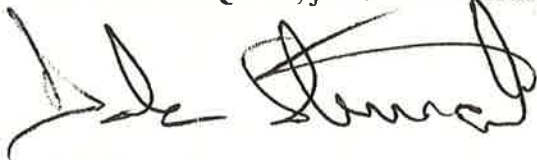
Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 13 h et 17 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 1^{er} septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'août 2021.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier